

## Séance du 22 octobre 2021

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, François ESSIQUE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER,

**Étaient représentés** : Isabelle MARÉCHAL qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL, Thierry DAMBRIN qui donne pouvoir à Olivier TASSAERT, Geneviève DUVAUCHELLE qui donne pouvoir à Claude REMY, Charlotte ESSIQUE qui donne pouvoir à François ESSIQUE, Laure LECOCQ qui donne pouvoir à Alain SAVOIE

**Secrétaire de séance** : Mélanie PLESSIER

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 août 2021.*

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Adoption du bilan d'activités de la communauté de communes du Val de Somme

La communauté de communes du Val de Somme a présenté aux élus son rapport d'activités 2020.

Quelques remarques et précisions sont formulées par les élus :

- Le rôle du pôle métropolitain est notamment de proposer des entreprises lors d'implantation d'activités sur le territoire.
- Le tonnage d'amiante collectée par la déchetterie est de 32 tonnes 860.
- Une distribution à tous les élus de l'historique des villages (« Une Somme d'histoire ») aurait été fédérateur, mieux se connaître, c'est mieux travailler ensemble.
- Aucuns travaux de voirie sur le territoire de Marcelcave en 2020. En 2022, le chemin qui mène au cimetière et une partie de la rue Alexandre Gruit seront rénovés. Le chemin qui mène au parking de la Gare a été rejeté car il faut d'abord le passer dans le domaine public communal et ensuite l'inscrire dans le tableau des rues auprès de la CCVS si celui-ci est en bon état. Des travaux à la charge de la commune sont donc à prévoir en amont.
- Manque d'informations et de sécurité pour les riverains lorsque des travaux sont menés par la CCVS.
- Les travaux de déconnexion des eaux pluviales ont également posé des problèmes, l'entreprise en charge des travaux a présenté ses excuses et des reprises vont être effectuées (plaques d'égouts, affaissement...)

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le bilan d'activités de la communauté de communes du Val de Somme tout en y apportant diverses remarques.**

### 2/ Adoption du rapport d'assainissement collectif 2020

**Petit rappel** : l'eau potable est fournie par le SIEP du Santerre basé à Rosières et l'assainissement est confié à la SUEZ dont les bureaux se trouvent à Corbie près de l'ancienne caserne des pompiers.

Le contrat avec la société SUEZ a été signé pour 3 ans et le suivi proposé actuellement est satisfaisant. Sur la communauté de communes, seules 6 communes (dont Marcelcave) ont cette configuration. Les autres communes sont totalement rattachées à la CCVS.

Les réseaux du SIEP sont globalement en bon état et bien entretenus, peu de perte d'eau potable, la commune n'a donc aucun intérêt à rejoindre la CCVS.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport 2020 de l'assainissement collectif.**

### **3 / Participation au spectacle de Noël des enfants scolarisés (650 €)**

M. le Maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école pour la prise en charge du spectacle de Noël des enfants. Celui-ci présente un surcoût de 100 € par rapport aux années précédentes. M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA, travaillant dans ce domaine, s'étonne du montant de ce spectacle. La demande présentée ne détaille pas la prestation et des informations complémentaires vont être demandées au prestataire pour justifier ce tarif et le renégocier si possible. Afin de ne pas priver les enfants de spectacle, cette proposition sera acceptée s'il n'est pas possible de trouver un arrangement, mais la commission « écoles » travaillera sur ce sujet pour l'an prochain.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'offrir un spectacle de Noël aux enfants de l'école pour un montant maximum de 650 €.**

### **4/ Suppression/création de poste de Madame LEFORT**

Actuellement, Mme LEFORT occupe deux postes, l'un en tant qu'adjointe d'animation et l'autre en tant qu'adjointe administrative.

Conformément aux règles régissant la gestion statutaire du personnel, il convient de procéder à la transformation des postes susvisés pourvus et occupés par le même agent, en un seul poste d'assistant administratif de gestion, cadre statutaire d'adjoint administratif territorial, pour faire porter la durée annuelle de travail à 1 286 heures (moyenne de 28 heures par semaine).

Le comité technique du centre de gestion de la Somme, préalablement saisi en réunion du 7 septembre 2021, a émis un avis favorable.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de donner son accord à la suppression des postes d'adjoint d'animation et d'adjoint administratif, et d'approuver simultanément la création d'un nouveau poste d'assistant administratif de gestion, cadre statutaire d'adjoint administratif territorial, pour faire porter la durée annuelle de travail à 1 286 heures (moyenne de 28 heures par semaine).**

### **5/ Changement de régisseur titulaire pour la régie de location des salles communales**

Lors d'un précédent conseil, M. le Maire avait fait part de la demande écrite de l'actuel régisseur titulaire (M. Jérôme HEMBERT) pour la location des salles et équipements communaux ayant pour objet d'être déchargé de ses fonctions.

L'intéressé confirme sa demande et il convient donc de désigner un nouveau régisseur titulaire.

Pour mémoire, le régisseur suppléant actuel est M. Sébastien LONGUÉPÉE, celui-ci a été sollicité et a donné son accord pour prendre les fonctions de régisseur titulaire.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Mme Angélique LONGUÉPÉE ne participe pas au vote), de désigner M. Sébastien LONGUÉPÉE en qualité de régisseur titulaire pour la location des salles et équipements communaux et M. Jérôme HEMBERT en qualité de suppléant.**

## **6/ Participation communale à la mutuelle santé des agents**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les agents publics bénéficieront d'un forfait mensuel de 15 €, correspondant au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Un décret paru au Journal officiel le 9 septembre 2021, précise les conditions d'application de ce dispositif de remboursement, les modalités de versement et de son contrôle pour la fonction publique d'état. Pour la fonction publique territoriale, le décret n'est pas encore paru. Mais afin d'anticiper sa mise en place le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à hauteur de 15 euros le montant mensuel de la participation employeur correspondant au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire, sous la réserve du respect des conditions d'application.**

## **7/ Demande de l'association « Les Sixties » pour l'achat du champagne aux repas des aînés du 13 novembre 2021**

Le 13 novembre prochain aura lieu le repas des aînés organisé par l'association des « Sixties ». Lors de cette manifestation, la Commune offre habituellement le champagne aux aînés, soit en moyenne 24 bouteilles.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (M. Claude REMY ne participe pas au vote), de renouveler cette participation pour cette manifestation.**

*Il est rappelé à tous les participants que le passe sanitaire sera obligatoire lors de cet évènement.*

## **Informations et questions diverses**

- L'opération « brioches » 2021 a eu lieu le 16 octobre. Le Conseil Municipal remercie les 11 bénévoles qui ont assuré la distribution et notre boulanger qui les a confectionnées. Les recettes s'élèvent à 1038.47 €, les frais de matières premières à 280 €. Une somme de 758.48 € a donc été reversée à l'ADAPEI 80.
- Le locataire du logement communal situé au 4 rue de la Mairie a donné son préavis pour le 1<sup>er</sup> décembre. Un diagnostic énergétique sera demandé à la F.D.E.80 car les frais de charges locatives semblent très importants
- Pour l'achat d'une portion de la parcelle AD26, les travaux confiés au géomètre METRIS sont terminés. Le rendez-vous notarial va être pris.
- La future déchetterie de Corbie sera construite sur un terrain à la sortie de la commune en allant sur Bonnay.
- La mise en place de la récupération des biodéchets de la cantine débutera le 2 novembre.
- Attention ! Les cartons posés à côté des containers jaunes ne seront bientôt plus ramassés. Ils devront être emmenés en déchetterie. De même, lors des évènements communaux (réderie, marché de Noël...), les déchets seront obligatoirement triés et une demande de containers sera à adresser à VEOLIA huit jours avant la manifestation.
- Actuellement un fonctionnaire de la DGFIP (Finances publiques) prend des relevés dans Marcelcave afin d'effectuer un contrôle cadastral. La valeur locative des logements sera réévaluée en 2023.
- Madame DARRAS remercie la commune pour l'aide sociale dont elle a bénéficié suite à la commission du 7 octobre.

- Les problèmes de branchement du gaz aux nouveaux vestiaires du stade sont résolus.
- L'association « Gym détente » remercie la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle des Fêtes pour leur assemblée générale. La Commune les remercie pour l'état impeccable dans lequel ils ont rendu la salle.
- Pour l'année 2022, les dispositions de prêt des salles vont être revues notamment pour les coûts de l'énergie et la casse de matériel.
- La circulation des trains en gares de Marcelcave et de Villers-Bretonneux a été chaotique en septembre, entraînant un mouvement de grogne des usagers sur les réseaux sociaux. Afin de soutenir M. DESCAMPS qui avait initié une rencontre pour trouver des solutions, à l'initiative de M. Claude RÉMY, 1<sup>er</sup> adjoint, la Commune a invité en Mairie des représentants de la Région, responsable de la mobilité et des transports, ainsi que des représentants de la SNCF et des usagers du TER. Un comité d'usagers a été créé pour le suivi des problèmes.  
Les problèmes de bus pour le collège (manque de places) ont été également évoqués. Rappelez à vos enfants concernés de bien pointer leur carte lors de la montée dans le bus car cela fausse les statistiques de la Région qui n'a alors pas connaissance du problème.
- Le problème de la présence de bouteilles d'eau en plastique à la restauration scolaire a été soulevé. La mise en place de fontaines à eau avec carafes va être étudiée et chiffrée.
- Des riverains se plaignent de l'utilisation du chemin rural « des arbres tout blancs » par des camions betteraviers et des entrepreneurs de travaux agricoles et surtout de leur vitesse excessive. Il est rappelé l'origine de la création de ce chemin suite au remembrement pour limiter la traversée du village par ces camions et engins agricoles. Il est donc normal et souhaitable qu'ils l'utilisent. Cependant la vitesse ne doit pas être excessive et la Mairie va prendre contact avec les employeurs en cause et la sucrerie de Roye pour leur rappeler la réglementation.
- Il est rappelé que la Commune vient d'investir dans l'achat de 40 barrières de sécurité qui sont mises à la disposition de toutes les associations qui en feront la demande. Cet achat était inscrit au budget 2021 voté en avril.
- Une demande de miroir à placer à l'entrée du village vers Villers-Bretonneux pour guider les voitures venant de la rue du Hamel sera étudiée lors d'une prochaine réunion de la commission concernée.

Les commissions de travail :

- Travail du groupe « cimetière » le mercredi 17 novembre à 18h30
- Commission « urbanisme » le mercredi 24 novembre à 18h30

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 décembre 2021*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00**